



UCA PARTNER

Plateformes d'Assistance à la Recherche,
aux Technologies et aux Entreprises

REGLEMENT INTERIEUR DE LA PLATEFORME SYSTEM

Version Février 2026



SYSTEM

**CYtometry, Sort & Transmission
Electronic Microscopy**

Microscopie – Imagerie

I) La plateforme CYSTEM

CYSTEM est une plateforme du service général UCA PARTNER (*Université Clermont Auvergne Plateformes d'Assistance à la Recherche, aux Technologies et aux Entreprises*).

Deux plateaux techniques sont proposés aux organismes de recherche publics et privés :

- la microscopie électronique à transmission (MET) + préparation des échantillons (hors inclusions et coupes).
- la cytométrie en flux (CMF) et le tri cellulaire + préparation des échantillons

L'équipe dédiée au bon fonctionnement de cette plateforme est composée d'un ingénieur d'étude et d'une technicienne permettant un accompagnement des utilisateurs. Ces deux personnes étant mises à disposition par le LMGE et rattachées à des équipes de recherche, elles ne sont pas à temps plein sur la plateforme CYSTEM.

Responsables plateforme : Jonathan COLOMBET, Hermine BILLARD

Contacts : Réfèrent CMF : Hermine BILLARD (ASI) hermine.billard@uca.fr
 Réfèrent MET : Jonathan Colombet (IR) jonathan.colombet@uca.fr

Adresse : Plateforme CYSTEM
 LMGE UMR6023
 Campus Universitaire des Cézeaux
 1 Impasse Amélie Murat CS 60026
 63178 AUBIERE Cedex

II) MODALITE D'ACCES – FONCTIONNEMENT

1) NOUVEL UTILISATEUR

Tout nouvel utilisateur doit se faire connaître auprès du personnel de la plateforme et prendre un rendez-vous pour exposer son projet. Une fois les modalités techniques établies il devra

- lire et signer ce règlement intérieur.
- compléter le formulaire d'inscription

2) LA PRESTATION ET L'AUTONOMIE

L'utilisation des équipements s'effectue soit sous forme de prestation par le personnel de la plateforme, soit en autonomie par l'utilisateur formé.

Sont déclarés « utilisateurs autonomes » les utilisateurs qui ont reçu préalablement une formation à l'utilisation des équipements, aux précautions de manipulation de matériel biologique et produits chimiques dans le respect des bonnes pratiques de laboratoire (BPL) et dont l'autonomie a été validée par le responsable de la plateforme. La formation à l'autonomie est une prestation. Une liste des utilisateurs autonomes est définie et validée par les responsables.

Seuls les utilisateurs autonomes sont autorisés à utiliser les équipements sans la présence du personnel de la plateforme. **En fin d'activité autonome, l'utilisateur doit remplir le registre d'activité situé à côté de l'appareil.**

L'accueil des utilisateurs autonomes se fait dans les horaires d'ouverture du laboratoire.

La présence d'un utilisateur autonome en dehors des horaires de présence du personnel est sous l'entière responsabilité de son responsable hiérarchique.

L'autonomie n'est en aucun cas transmise d'un utilisateur à un autre.

L'accès aux équipements de la plateforme est interdit pendant les jours fériés et lors des congés du personnel.

3) LA RESERVATION

La réservation se fait par mail pour les utilisateurs extérieurs ou directement sur les fiches de réservation des appareils pour les utilisateurs du laboratoire.

4) LE RESPECT DU MATERIEL

Comme pour tout équipement collectif, le bon fonctionnement dépend du soin que les utilisateurs en prennent.

L'état du système à la fin de la session est sous la responsabilité de l'utilisateur. Tout problème rencontré sur les appareils doit être signalé au responsable technique.

Tout dommage dû à une mauvaise manipulation sera pris en charge aux frais de l'équipe de l'utilisateur.

- les utilisateurs doivent sauvegarder leurs données en fin de séance sur un support externe (clé USB...)
- chaque utilisateur doit débarrasser et nettoyer lui-même ce qu'il salit : vaisselle, appareils, pailleuse
- tout utilisateur terminant un produit est prié de le signaler au personnel
- il est rigoureusement interdit de sortir du matériel de la plateforme
- il est rigoureusement interdit d'intervenir techniquement sur équipements ou ordinateurs

En cas de non-respect du règlement intérieur CYSTEM se réserve le droit de refuser l'accès à la plateforme.

5) LA GESTION DU SAVOIR-FAIRE

Les résultats et images obtenus par les utilisateurs ne sont pas la propriété de CYSTEM, le personnel ne peut utiliser ces résultats sans leur accord et sans en mentionner l'origine.

Aucune sauvegarde des analyses n'est archivée par la plateforme.

6) LES PUBLICATIONS / COMMUNICATIONS ECRITESOU ORALES

- Utilisateur autonome : citer la plateforme dans les remerciements.

Phrase type : *We would like to thank Hermine Billard and Jonathan Colombet, Plateforme CYSTEM – UCA PARTNER (Clermont-Ferrand, FRANCE), for their technical support and expertise.*

- Prestation complète : le ou les personnels de la plateforme ayant réalisé la prestation peuvent être associés dans les co-auteurs en fonction du niveau de prestation réalisé. (A définir entre les parties)

Les portions d'articles (Matériels et Méthodes, Résultats...) se rapportant aux activités de CYSTEM seront soumises à l'équipe pour relecture ou la rédaction lui en sera confiée si nécessaire.

Un exemplaire de toutes formes de publication (articles, résumés, thèses et autres mémoires) doit lui être fourni suite à la parution.

III) HYGIENE ET SECURITE

Le respect des Bonnes Pratiques de Laboratoire est de rigueur.

Le port des gants et de la blouse est obligatoire.

Les utilisateurs ont à leur disposition au sein de la plateforme l'équipement suivant :

- Hotte chimique
- PSM II
- Pipettes
- Bain marie
- Vortex
- Balance de précision
- Centrifugeuse de paillasse
- Bain à sonication

Il doit être indiqué, sur la demande de prestation, la présence ou non d'agents biologiques pathogènes afin de mettre en place les protocoles expérimentaux adéquats.

Toute personne travaillant dans les salles de la plateforme CYSTEM doit respecter le tri sélectif des déchets

- non contaminés sont à jeter dans les poubelles bleues
- contaminés par un agent biologique sont à jeter dans les poubelles jaunes
- les déchets liquides de fixateur sont à jeter dans les bidons prévus à cet effet
- aucun déchet ne doit être vidé à l'évier avant d'avoir été décontaminé

Les cytomètres utilisant des lasers de classe 3, il est interdit aux utilisateurs d'ouvrir les capots des appareils.

IV) TARIFICATION – FACTURATION

Que ce soit en autonomie ou en prestation, seul le matériel spécifique aux appareils de la plateforme est compris dans le tarif (ex : tubes cytométrie / grilles MET)

La gestion financière de CYSTEM est assurée par UCA PARTNER.

La tarification se fait par heure d'utilisation. Elle est disponible sur devis à demander aux responsables de plateforme.

Dès réception du devis nous vous demandons de bien vouloir le signer avec la mention "Bon pour accord" et le renvoyer accompagné d'un bon de commande par mail :

A : gestion-ucapartner.driv@uca.fr

CC : jonathan.colombet@uca.fr ; hermine.billard@uca.fr
Objet : Recette plateforme CYSTEM UCA PARTNER

V) Instrumentation

MET :

JEM-2100Plus/système EDS (X-max SDD 80mm²)

CMF :

- Cytomètre en flux analyseur avec prise d'images Attune Cytpix :
Lasers 405nm 488nm 561nm 637nm

- Cytomètre en flux analyseur LSR Fortessa X-20 / FACSDiva 9
Lasers 355nm 405nm 488nm 561 nm 640nm

- Cytomètre en flux analyseur/trieur FACS Aria Fusion SORP /FACSDiva 8:
Lasers 355nm 405nm 488nm 561 nm 640nm

- Station d'analyse FACSDiva 9, Attune software

REGLEMENT INTERIEUR DE LA PLATEFORME SYSTEM

Version Février 2026



SYSTEM

**CYtometry, Sort & Transmission
Electronic Microscopy**

Microscopie – Imagerie

Nom et Prénom :

Equipe / Laboratoire :

Institut/Société :

Responsable du projet :

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de la plateforme SYSTEM et déclare en accepter les termes.

Date :

Signature :

Signature du responsable de projet :